

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 DÉCEMBRE 2022

Convocation : 25/11/2022

Affichage liste délibérations : 06/12/2022

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 32 **SECRÉTAIRE** : Monsieur MEZIK

L'an deux mille vingt deux, le un décembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabihha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Jonathan LONOCE ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

ABSENT

Monsieur Cyril MATHEY

DEL20221201_18

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - LES MAILLONS DU RHÔNE

RAPPORTEUR : Loïc MEZIK

L'association « Les Maillons du Rhône » (ex « Givors à vélo ») est une association loi 1901, créée en 2016. Elle rassemble des habitants de Givors et alentours qui souhaitent :

- être force de proposition et promouvoir l'usage du vélo, tant pour les déplacements que pour les loisirs,
- proposer aux citoyens, un ou plusieurs lieux accessibles à tous, de réparation de leur vélo,
- développer toutes actions visant à accroître, améliorer et faciliter l'accès de tous au vélo.

Cette association est animée par la volonté de favoriser le bénévolat et la formation des bénévoles, d'encourager la mixité sociale et intergénérationnelle et de veiller au respect de tous ses membres et bénéficiaires dans leur spécificité et leur intégrité.

Les deux moyens d'actions principaux de cette association concernent l'accompagnement des collectivités et des aménageurs en partageant son expertise ainsi que l'animation des lieux de transmission de savoirs en mécanique cycle et de réemploi des vélos.

Pour l'année 2022, le programme de l'association Les Maillons du Rhône est le suivant :

- Participer à la concertation sur le tronçon Pierre-Bénite/Givors de la ViaRhona,
- Participer à la concertation sur les Voies Lyonnaises (et notamment la Voie 3 : Quincieux-Givors),
- Contribuer à la politique cyclable des communes de Givors et alentours en échangeant avec les élus et techniciens,
- Mettre en place une permanence hebdomadaire dans ses locaux du 8 rue Jean Ligonnet,
- Faire monter en compétences ses bénévoles en organisant 2 formations à la mécanique cycle par un professionnel,
- Organiser la vente des vélos réparés par les bénévoles lors des permanences ou par le biais d'événements (type bourse aux vélos). Ces vélos d'occasion sont vendus à bas coût pour permettre à tous d'accéder à cette mobilité mais aussi afin de remettre des vélos inutilisés en circulation,
- Proposer des ateliers mobiles dans le cadre d'animations et en partenariat avec d'autres acteurs locaux.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations, la commune de Givors souhaite engager un partenariat avec Les Maillons du Rhône et soutenir le projet de l'association.

Au vu de la demande et compte tenu de la nature de l'activité qui présente un intérêt réel dans les actions que la commune peut légalement soutenir, il est proposé d'attribuer la subvention ci-dessous pour l'année 2022 à l'association Les Maillons du Rhône :

Association	Subvention 2022
Les Maillons du Rhône	1 000 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

34 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'ALLOUER une subvention de 1 000 euros à l'association Les Maillons du Rhône pour l'année 2022 ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget 2022 de la commune.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Loïc MEZIK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.